© Drogues Info Service - 20 juin 2025

Forums pour les consommateurs

Temp de détection du THC dans le sang

Par Profil supprimé Posté le 23/02/2016 à 00h43

Bonsoir je vous écris au sujet de la duré du THC dans le sang ...
En fait je ne suis n'y un fumeur de cigarette n'y un fumeur de cannabis ou autre ... Mais vendredi soir lors d'une soirée j'ai tirée 4,5 fois sur un joint , et manque de peau le samedi vers 1h du matin je me suis fais contrôler est j'ai eu le droit au test urinaire qui s'avérer etre positif suit à ça les gendarme mon conduit à l'hôpital le plus proche ou j'ai eu le droit à une prise de sang je reçois les résultats d'ici 1 jour , ma question et est ce que je serais positif au test sanguin ?? Svp répondez c'est urgent je panique grave ... Si je perd mon permis je perd mon travail ..

1 réponse

Moderateur - 23/02/2016 à 10h01

Bonjour,

Le THC n'est dépistable que quelques heures (6-8h en général) dans le sang. Si la prise de sang est intervenue moins de 6-8h après votre consommation alors il y a de grandes chances en effet que vous soyez dépisté positif.

Si l'infraction est constituée (si vous êtes positif), le préfet pourra prononcer contre vous, en l'attente de votre jugement, une suspension administrative de votre permis pour une durée de temps limitée. Si le jugement intervient avant la fin de cette suspension administrative, alors la décision du juge remplacera celle du préfet. L'annulation par le juge de votre permis est peu probable. Vers la fin de la période de suspension de votre permis vous aurez des examens médicaux à passer pour le récupérer.

Si vous êtes en permis probatoire (vous avez le permis depuis moins de 3 ans), la perte automatique de 6 points de votre permis peut effectivement peut-être provoquer l'annulation de votre permis. Il faudra cependant attendre la notification de cette perte de points ou de la sanction pour que cela devienne effectif. Vous aurez un délai pour vous adapter.

Cordialement,

le modérateur.